

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur :
11.1.1 - Avec freinage pneumatique : à l'intérieur de l'habitacle, dans la boîte à gants.
11.1.2 - Avec freinage électropneumatique : sans objet
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - A la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - A la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) :
11.5.1 - Essieu 1 : sans objet
11.5.2 - Essieu 2 : 145
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : 57 (sur essieu 2).
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
11.8 - Observations : dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage électropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

11 - VISITES TECHNIQUES

Inscription	Affectation
AV	Circuit avant
AR	Circuit arrière
ST + R	Parc et remorque
CP	Compensation (#)
SV	Servitudes
AS	Assecheur d'air (#)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis « quart de tour », sauf (#).
Le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genres CAM - VASP marque MERCEDES-BENZ, dont les types - variantes - versions suivent :
Type : B18 Variante : 23KN-28KN Versions : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.
Livrés : en châssis cabine satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complète.
NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Montlhéry, le 31 août 2004
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
S. DEVAUX

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2392.01.02
Fait à Paris, le 31 août 2004
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (RFA) constructeur, certifions :

- a) - que le véhicule livré :
• En châssis cabine (voir NOTA 1) (1)
• En VASP (voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES BENZ
(D2) - Type : B18

Variante (1) : 23KN
28KN

Versions (1) : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 952 523 11 023 621

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) :

(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (1) :

(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :

	19000	19000	19000	19000	19000	19000
	19000	17990	19000	19000	17990	17990
Toutes Variantes (avec boîtes de vitesses Mécanique)	22500	21490				
Variantes 28KN			26000	32000	26000	32000
			36000 (+)	40000 (#)	36000 (+)	40000 (#)

(*) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1^{re} = 9,964), G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)
(#) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP

(K) - Numéro de la réception par type : AU-2392-01-02

(P1) - Cylindrée (cm³) : 6374

Variante (1) : 23KN 28KN

(P2) - Puissance nette maximale (kw) : 170 205

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 17

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba) (1) :

	Boîte Mécanique	Boîte Automatique
Latéral :	90	92
Vertical :	87	85

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1650

(V7) - CO₂ (g/km) : -

(V9) - Classe environnementale : 8877*0127A

(1) : Rayer les mentions inutiles.

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le

pour être livré à

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt, le 2.03.05

DaimlerChrysler France

N° d'immatriculation : (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
• soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
• soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
• soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
• soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
• soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipées de :

Dispositif antibloqueur de roues : Emplacement : OUI
Réservoirs de carburants : Nombre et capacité : Côté droit - Côté gauche (1)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : OUI - NON (1)
- Marque de ce ralentisseur : (2)
- Type de ce ralentisseur : (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) : (2)
Pneumatiques : Essieu 1 : 13 R 22.5 (2)
..... Essieu 2 : 13 R 22.5 (2)
Charges maximales techniquement admissibles : Essieu 1 : (2)
(indiquées sur la plaque constructeur) Essieu 2 : (2)
Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE, (2)
Type de boîte de vitesse : (1)
..... B.V. mécanique (1)
G85 - 6 rapports (1^{re} = 6,696) (1)
G131 - 9 rapports (1^{re} = 14,573) (1)
G100 - 12 rapports (1^{re} = 9,964) (1)